

Réunion du conseil municipal du 26/05/2021

Personnes excusées : Karole Goncalves, Myriam Kerkeni

Date de la convocation : 20/05/21

Secrétaire de séance : Karole Martignat

Après approbation de la dernière séance, le Conseil Municipal a :

1- Devis assurances

Nous avons été démarchés par le Crédit Agricole au sujet des assurances des bâtiments et véhicules de la commune. Un devis a été proposé pour un montant de 3 332,20 € sans franchise et sans augmentation jusqu'en 2027.

Groupama est l'assurance actuelle de la Mairie avec une prime annuelle de 5 053 €.

Nous avons demandé à Groupama de revoir son tarif et la nouvelle proposition est de 3 900 €.

Le conseil vote pour l'assurance du Crédit Agricole.

Une assurance pour loyers impayés a également été proposée par le Crédit Agricole pour un montant de 1 105,90 € mais le conseil ne souhaite pas souscrire.

2- Assurance dommages ouvrage logement 9 rue de la Mairie

Nous avons reçu un premier devis, nous demandons un second chiffrage pour décider.

3- Délibération de la CCPA pour la modification des statuts

Nous validons la délibération de la modification des statuts.

4- Compte-rendu de la commission voirie communale

La commission a fait le tour de la commune et a présenté son rapport au conseil.

5- Questions diverses

La pose de panneaux pour la limitation de la vitesse à 50 km/h est à nouveau à l'étude pour quelques hameaux.

Logement communal 9 rue de la Mairie : l'entreprise Bugey Peinture de Lagnieu s'est désistée après attribution du lot. Nous suivons la procédure pour faire appel à l'entreprise arrivée en seconde position de l'appel d'offres.

Révision des loyers :

Le conseil décide de l'augmentation de 0,66% des loyers particuliers suivant l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2020 et de l'augmentation de 0,40 % du loyer commercial suivant l'indice du coût de la construction du 2^{ème} trimestre 2020.

Le logement communal T4 de 90 m² au 44 rue de l'Ancienne Cure sera libéré au 5 juillet et proposé à la location à partir 1er Août. Les personnes intéressées devront contacter la mairie. Une annonce sera déposée courant juin.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire, la salle des fêtes ne pourra pas être proposée à la location du fait qu'elle sert de cantine à l'école et de bureau de vote pour les élections départementales et régionales.

A cause de la pandémie, la mairie a laissé une certaine liberté concernant les inscriptions des enfants au périscolaire. A partir de la rentrée 2021, un retour à des conditions plus strictes sera imposé. Les parents seront informés d'ici la fin de l'année scolaire.

Prochain conseil le jeudi 1er Juillet

